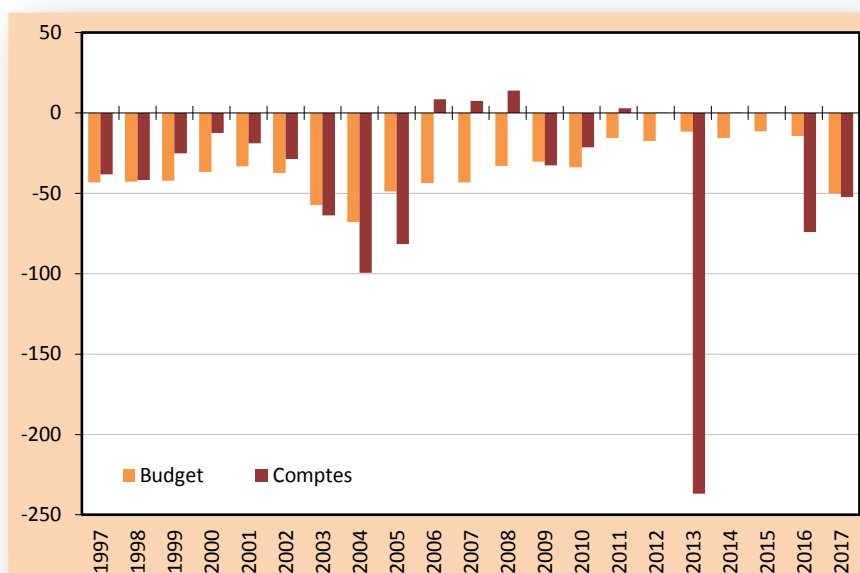


## COMPTES 2017 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

*Statistique financière*



Juin 2018

Département de l'économie  
et de l'action sociale

*Service de statistique*

## Sommaire

<b>DONNÉES FINANCIÈRES</b>	<b>3</b>
Vue d'ensemble	3
Compte de fonc	4
Compte des inv	5
Dette, intérêts	6
Charges par nat	7
Revenus par nat	8
Compte de fonc	9
Bilan	10
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>11</b>
Degré d'autofinancement	11
Capacité d'autofinancement	11
Quotité des intérêts	12
Quotité de la charge financière	12
Degré de couverture des charges	13
Degré de couverture des revenus déterminants	13
Poids des intérêts passifs	14
Effort d'investissement	14
Dette par habitant	15

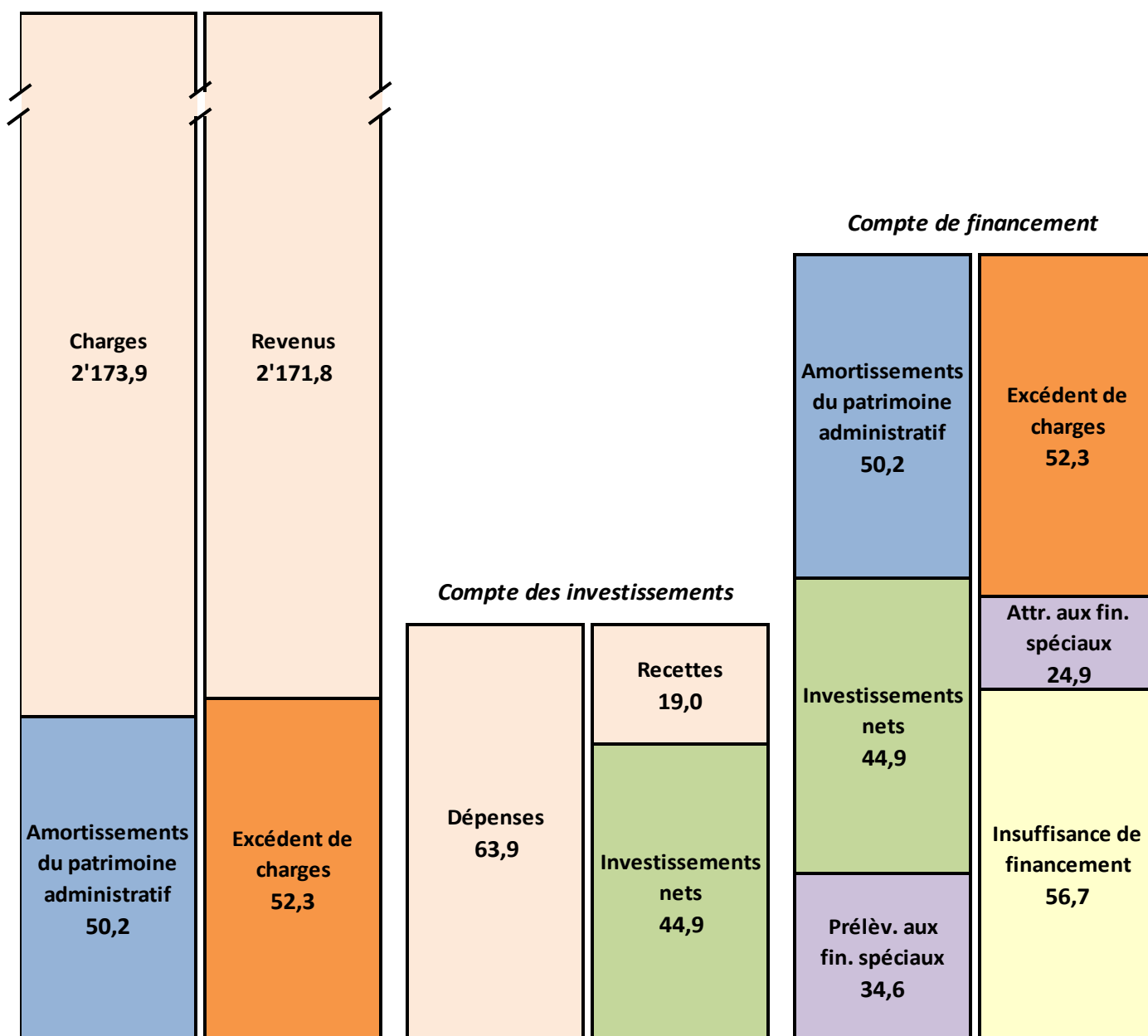
**Vue d'ensemble des trois comptes 2017 de l'Etat en millions de francs**

Conformément au premier modèle comptable harmonisé en vigueur, les comptes de l'État se présentent en trois parties : le compte de fonctionnement, le compte des investissements et le compte de financement qui découle du résultat des deux autres. Le compte de fonctionnement 2017 boucle sur un déficit de 52,3 millions de francs, le compte des investissements sur des dépenses nettes de 44,9 millions et le compte de financement sur une insuffisance de financement à hauteur de 56,7 millions.

Le solde du compte de financement se calcule en additionnant les investissements nets avec le résultat du compte de fonctionnement sans les amortissements du patrimoine administratifs ainsi que les prélèvements et attributions aux financements spéciaux. Ces derniers concernent essentiellement la création (attribution) ou la dissolution (prélèvement) de provisions et réserves.

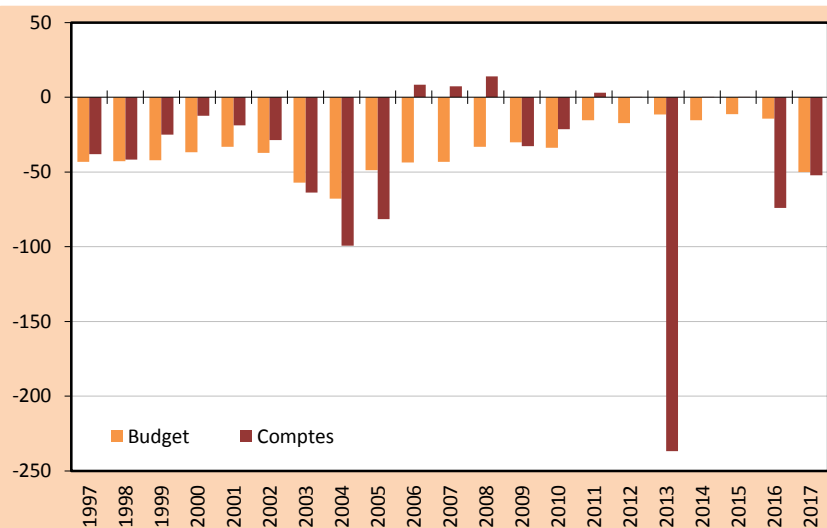
La présentation selon premier modèle comptable harmonisé (MCH1) est utilisée pour la dernière fois avec la clôture des comptes 2017 de l'État. Dès l'année prochaine (bouclage des comptes 2018), les états financiers se baseront sur le MCH2. La statistique financière est donc appelée à évoluer en fonction des nouvelles normes de présentation, à l'image de ce qui a déjà été fait au titre du rapport du Conseil d'État relatif au budget 2018 et PFT 2019-21.

**Compte de fonctionnement**



**COMPTE ADMINISTRATIF**

**Budget et comptes de fonctionnement (résultat net) en millions de francs**



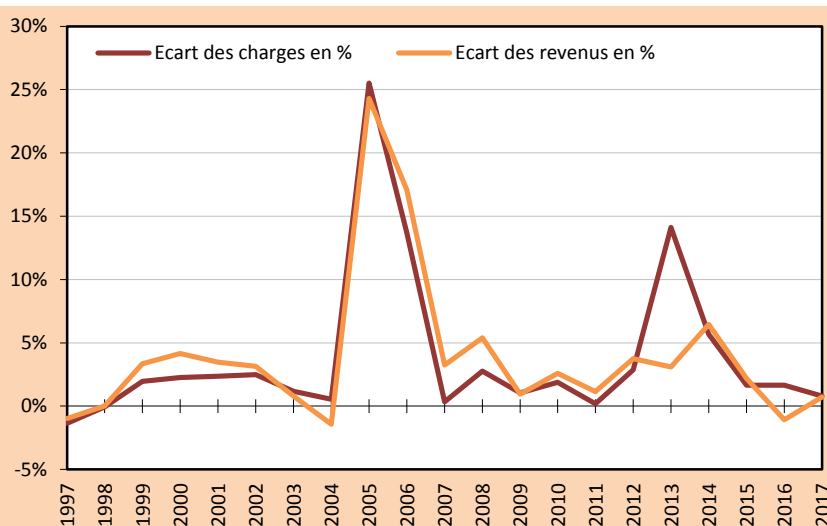
Le budget et le compte de fonctionnement comprennent les charges (y compris amortissements) et les revenus courants.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Alors que le budget 2017 prévoyait un déficit de 50,0 millions, la situation après clôture des comptes 2017 se péjore de 2,2 millions pour atteindre un excédent de charges de 52,3 millions, soit un résultat relativement proche du budget. Bien que cette évolution traduise une amélioration par rapport aux comptes 2016 (excédent de charges de 74,1 millions), la situation demeure inquiétante.

Rappelons que l'exercice 2013 comptabilise pour près de 221,4 millions de provisions pour la recapitalisation de prévoyance.ne. Sans tenir compte de cette incidence, le déficit serait de 15,4 millions.

**Ecart entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte de fonctionnement en pourcent**

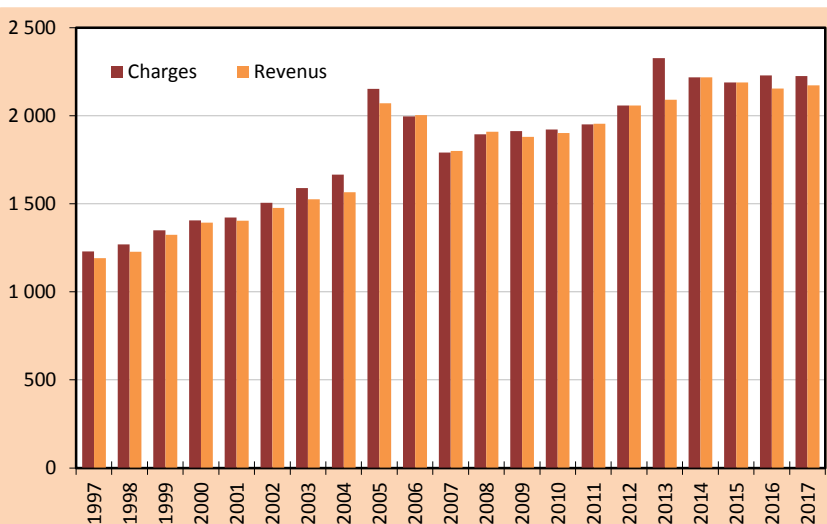


La comparaison des écarts de charges ou de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse de la pertinence des prévisions budgétaires.

En 2017, l'écart entre les charges prévues (budget) et les charges réalisées (comptes) se traduit par une augmentation de 17,7 millions (+0,8%). Au niveau des revenus, l'écart entre le budget et les comptes représente également une augmentation de 15,5 millions (+0,7%). Ces écarts découlent principalement des attributions aux financements spéciaux (provisions et réserves) pour les charges et divers éléments (part au bénéfice de la BNS, Impôt anticipé, part à l'IFD) pour les revenus.

Les écarts particulièrement importants en 2005, 2006 et 2013 proviennent respectivement des opérations en lien avec l'Or BNS (charges et revenus), le principe d'échéance (charges et revenus) et la recapitalisation de prévoyance.ne (charges).

**Charges et revenus du compte de fonctionnement en millions de francs**



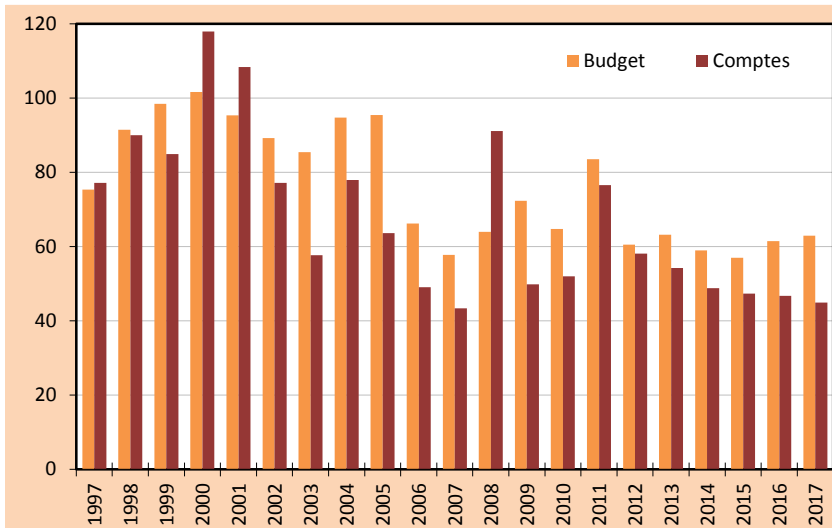
En 2017 les charges et les revenus du compte de fonctionnement atteignent respectivement 2'224 millions et 2'178 millions, soit un résultat déficitaire de 52 millions.

Rappelons que les comptes 2005 englobent des opérations au titre, du versements de la BNS au canton suite à la vente d'or excédentaire (425,8 millions de revenus extraordinaires ayant donné lieu à un amortissement du découvert).

Les comptes 2006 marquent le passage au principe d'échéance (effets liés au rattrapage aussi bien du côté des charges que des revenus).

Les charges relatives aux comptes 2013 comprennent la création de provisions pour prévoyance.ne.

**Investissements nets selon les budgets et les comptes en millions de francs**

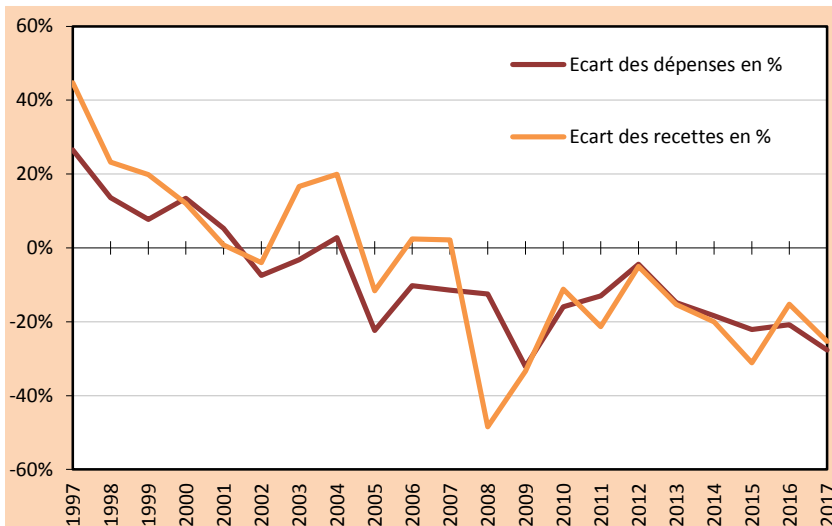


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour la constitution de valeurs durables appartenant au patrimoine administratif.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires dans le domaine des investissements. Si le volume des investissements est significativement inférieur aux prévisions, la situation est préoccupante. La substance du patrimoine cantonal n'est alors pas renouvelée.

Pour l'année 2017, le budget prévoyait des investissements nets totaux à hauteur de 62,9 millions de francs. Au final, le résultat des comptes 2017 est de 44,9 millions, soit 18,0 millions de moins que prévu. Cet écart doit néanmoins être nuancé en regard des règles de la législation financière, comme expliqué ci-dessous au graphique suivant. De manière générale, les dépenses d'investissement sont inférieures aux prévisions budgétaires depuis plusieurs années.

**Ecart entre les résultats (comptes) et les prévisions (budgets) du compte des investissements en pourcent**

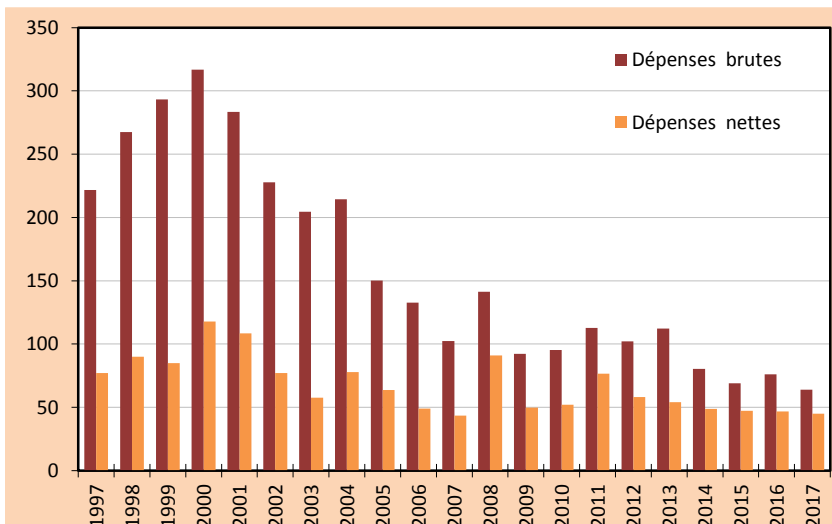


Tant les dépenses que les recettes du compte des investissements 2017 sont inférieures aux montants budgétés, respectivement de 28% et 27%.

L'écart important sur les dépenses s'explique aussi par la prise en compte d'un écart statistique de 9,4 millions au budget. En vertu des art. 30 al. 2 et 6 LFinEC, celui-ci représente 15% des dépenses nettes sans les projets générant des flux financiers nets positifs (aucun projet n'entraîne toutefois en ligne de compte en regard de ce critère au budget 2017).

Les écarts résiduels concernent à la fois des projets en cours ainsi que des projets à solliciter qui ont été abandonnés, voire reportés. Par exemple une dépense de 3,5 millions figurait au budget 2017 des investissements pour le projet NHOJ. Ce dernier a été refusé par le peuple en votation et, de fait, les moyens alloués n'ont pas été dépensés.

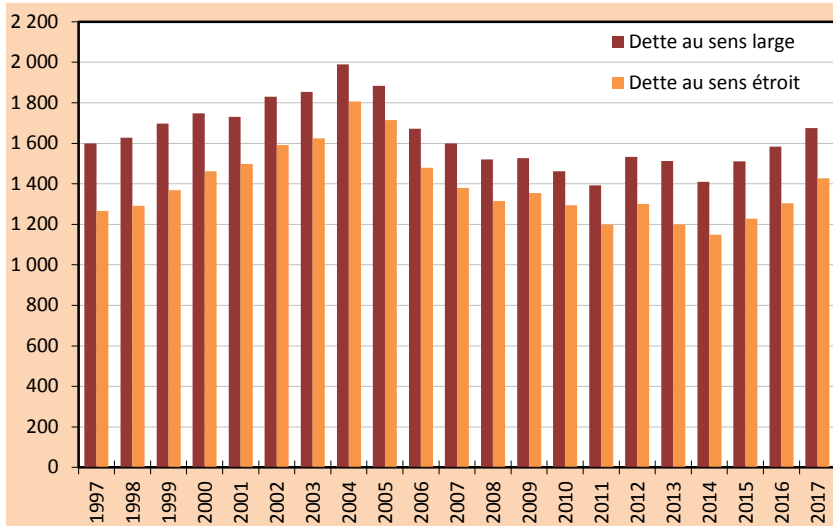
**Dépenses brutes et nettes du compte des investissements en millions de francs**



En 2017, les dépenses brutes du compte des investissements atteignent 63,9 millions et les dépenses nettes, comme déjà précisé ci-dessus, 44,9 millions.

Les valeurs de ces dernières années restent sensiblement éloignées de celles constatées à la fin des années 90 et début 2000, influencées par d'importants travaux routiers. Depuis 2006 le mécanisme du frein à l'endettement restreint également le niveau des investissements (enveloppes autorisées) compte tenu des déséquilibres constatés pour les budgets de fonctionnement.

Dettes au 31 décembre en millions de francs

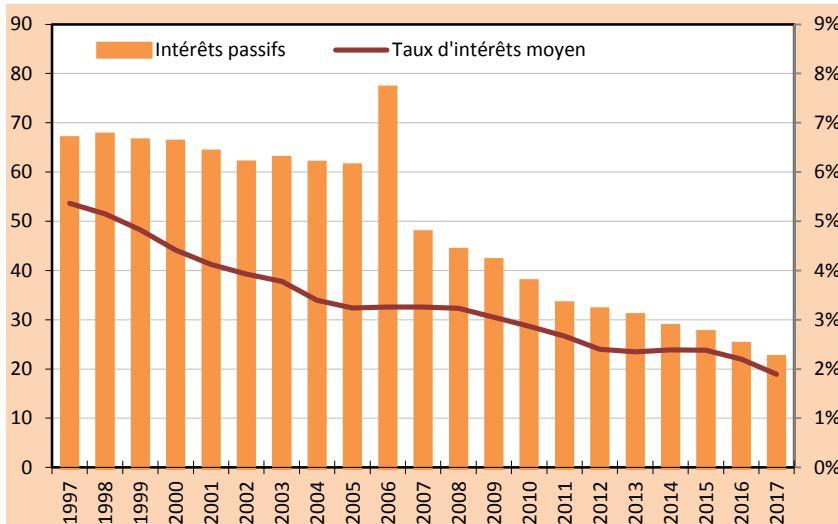


La dette au sens étroit est d'environ 1'427 millions à fin 2017. Celle-ci fait référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers (reconnaissances de dettes, emprunts par obligations et emprunts privés).

La dette au sens large (notion retenue au niveau de la statistique fédérale) est de 1'676 millions et comprend encore d'autres engagements qui sont inscrits au passif du bilan (engagements courants et montants dus à la Confédération pour l'aide aux exploitations paysannes, les fonds d'investissements agricoles, les emprunts forestiers et les prêts NPR.).

Dans ses deux appellations, la dette augmente par rapport à l'année dernière et le taux d'endettement net (ratio comparant le niveau d'endettement aux revenus fiscaux) atteint dorénavant 123% (118% en 2016).

Intérêts passifs sur les dettes à moyen et long terme en millions de francs et taux d'intérêts moyen en pourcent



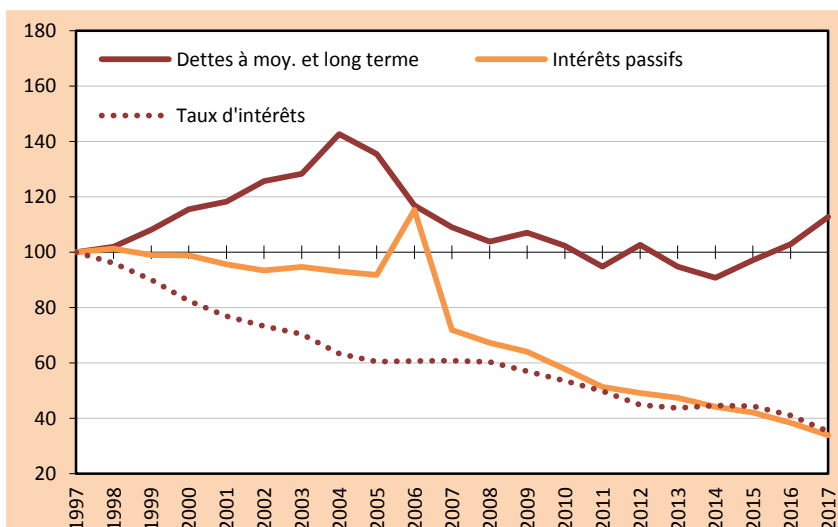
Les intérêts passifs dépendent du montant de la dette et des conditions d'emprunts (taux d'intérêts). Seuls les intérêts sur les dettes à moyen et long terme sont pris en considération sur le graphique ci-contre.

Une baisse du taux d'intérêts moyen engendre une diminution du montant des intérêts passifs à la charge du canton. Au contraire, une hausse du taux d'intérêts moyen a un effet levier sur le volume des intérêts passifs.

Les comptes 2017 laissent apparaître un montant de 223 millions d'intérêts passifs (25,0 millions en 2016) pour un taux d'intérêts moyen de 1,9% (2,2% en 2016).

Le passage au principe d'échéance explique le pic constaté en 2006 au niveau des intérêts passifs (comptabilisation de charges supplémentaires à hauteur de 21 millions afin de rattraper le décalage annuel).

Indice des dettes à moyen et long terme, des intérêts passifs et du taux d'intérêts moyen base 1997=100

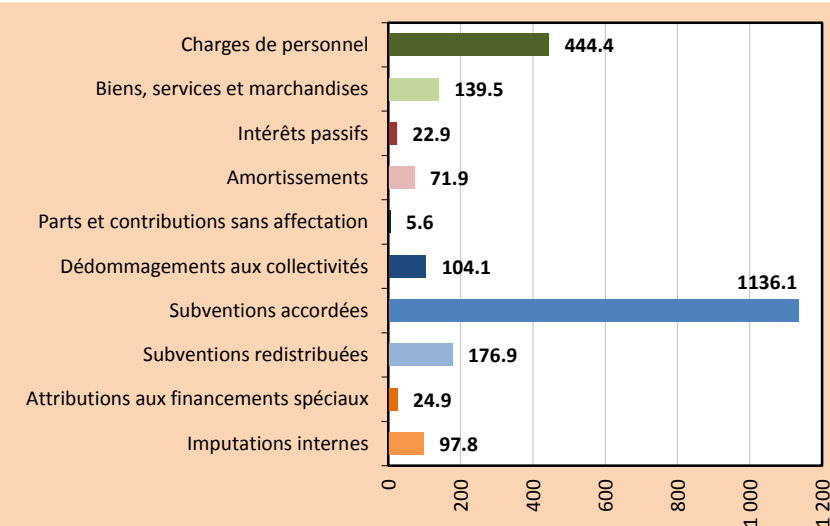


L'influence de la dette et des taux d'intérêts sur les intérêts passifs est particulièrement visible sur le graphique ci-contre qui présente l'évolution de ces variables en termes d'indices.

Ainsi, en prenant comme référence les comptes de l'année 1997 (100 points), tant les intérêts passifs que le taux d'intérêt moyen (tous deux aux environs de 35 points) affichent une forte baisse par rapport à cette base. La dette en revanche est légèrement supérieure avec un indice s'établissant à 113 points (elle a toutefois atteint près de 143 points en 2004).

La variation constatée en 2006 au titre des intérêts passifs est expliquée au graphique précédent.

Charges par nature du compte de fonctionnement 2017 en millions de francs

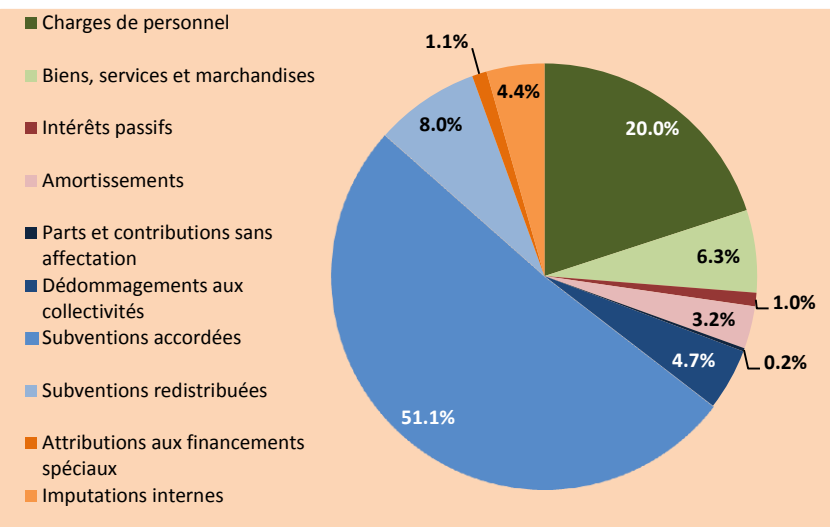


La classification par nature des charges et des revenus du compte de fonctionnement (ou classification spécifique) regroupe les flux financiers en fonction du type d'opérations concernées.

La récapitulation des charges par nature met en évidence le poids financier que constituent les charges de transfert sur les comptes de l'Etat (regroupement des natures parts et contributions sans affectation, dédommagement aux collectivités et subventions accordées, à l'image de ce que prévoit le MCH2). Ainsi, en 2017, celles-ci se montent à 1'246 millions de francs. Le montant est de 1'423 millions en considérant encore les subventions redistribuées (177 millions qu'on retrouve à l'identique du côté des charges).

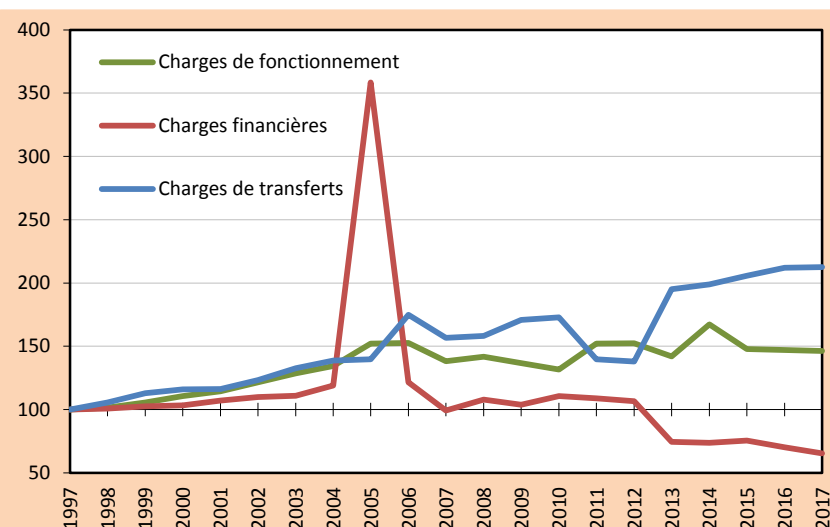
Au niveau des charges pour le fonctionnement de l'administration, les charges de personnel s'élèvent à 444 millions et les BSM à 139 millions.

Charges par nature du compte de fonctionnement 2017 en pourcent



La récapitulation des charges par nature en pourcent, illustrée dans le graphique ci-contre, permet de bien rendre compte du poids financier que représentent les subventions accordées. Ces dernières correspondent à plus de la moitié du total des charges (51,1%).

Indice des charges par nature (base 1997=100)



Afin de rendre la lecture du graphique ci-contre plus aisée, les charges par nature sont regroupées en trois catégories:

**Charges de fonctionnement** (charges de personnel + biens, services et marchandises)

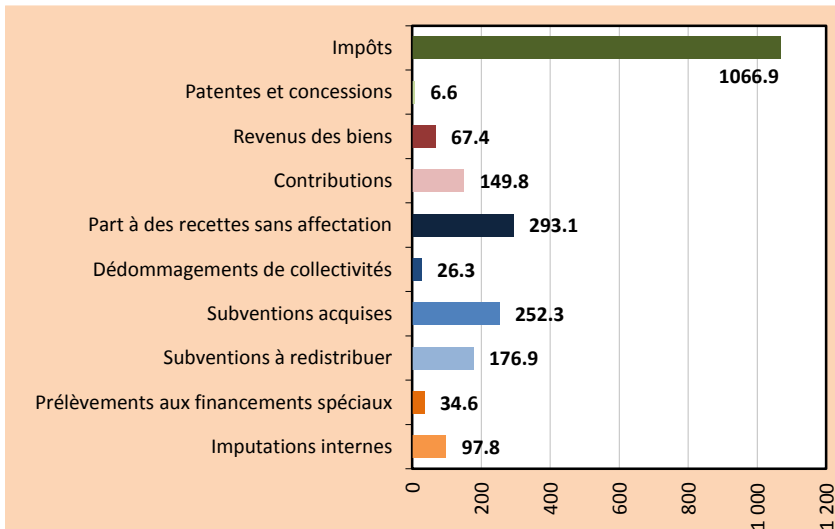
**Charges financières** (intérêts passifs + amortissements)

**Charges de transferts** (parts et contributions sans affectation + dédommagements aux collectivités + subventions accordées + subventions redistribuées)

Les attributions aux financements spéciaux ainsi que les imputations internes, (qui représentent 5,5% du total des charges en 2017) ne sont pas intégrées au graphique afin d'en améliorer la lisibilité. Depuis 2014 les charges de transferts augmentent plus que les deux autres catégories.

La forte progression des charges financières en 2005 provient de l'amortissement du découvert de 362 millions suite à la recette extraordinaire liée à la vente d'or par la BNS.

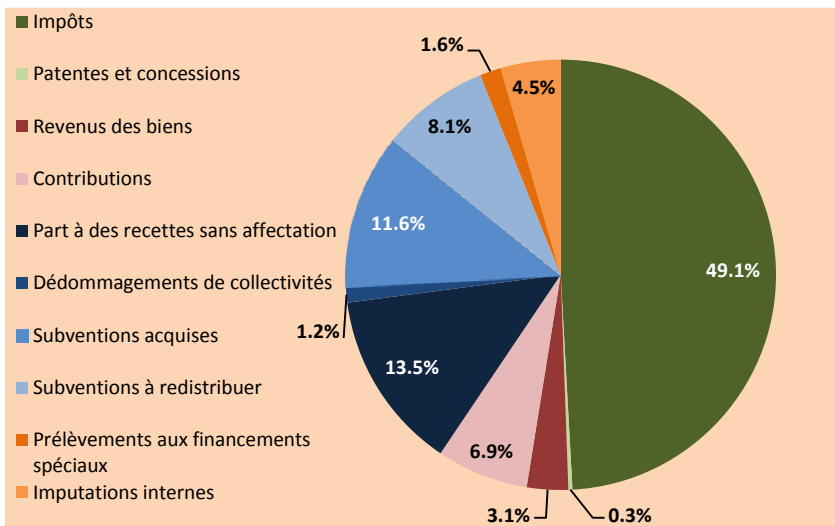
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2017 en millions de francs



La récapitulation des revenus par nature permet d'apprécier l'importance des impôts sur l'ensemble des revenus de l'Etat. Ainsi, en 2017, ceux-ci se montent à 1'067 millions de francs.

Suivent ensuite les revenus liés aux parts à des recettes (principalement fédérales) sans affectation (293 millions) et les subventions acquises (252 millions).

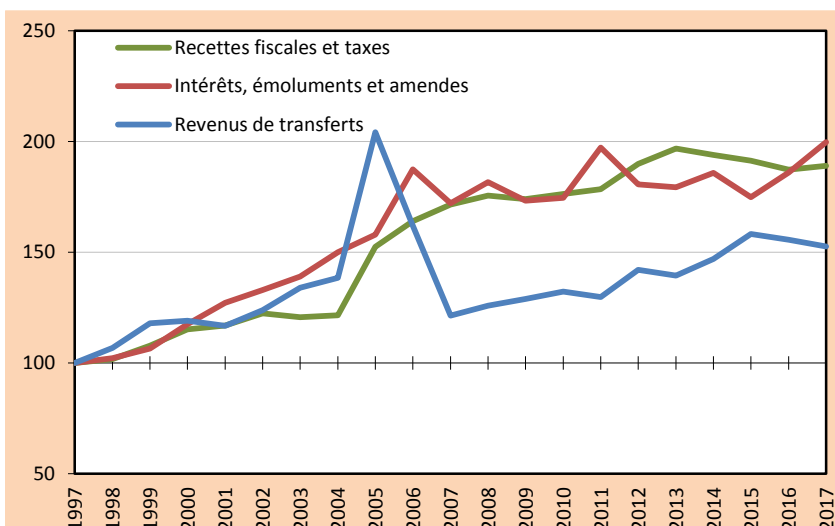
Revenus par nature du compte de fonctionnement 2017 en pourcent



La récapitulation des revenus par nature en pourcent, proposée dans le graphique ci-contre, permet de bien visualiser le poids respectif des différentes rentrées financières de l'Etat.

A l'image de la proportion des subventions accordées du côté des charges, les impôts constituent presque la moitié des recettes de l'Etat en 2017.

Indice des revenus par nature (base 1997=100)



Afin de rendre la lecture du graphique plus aisée, les revenus par nature sont regroupés en trois catégories:

**Recettes fiscales et taxes** (impôts + patentes et concessions)

**Intérêts, émoluments et amendes** (revenus des biens + contributions)

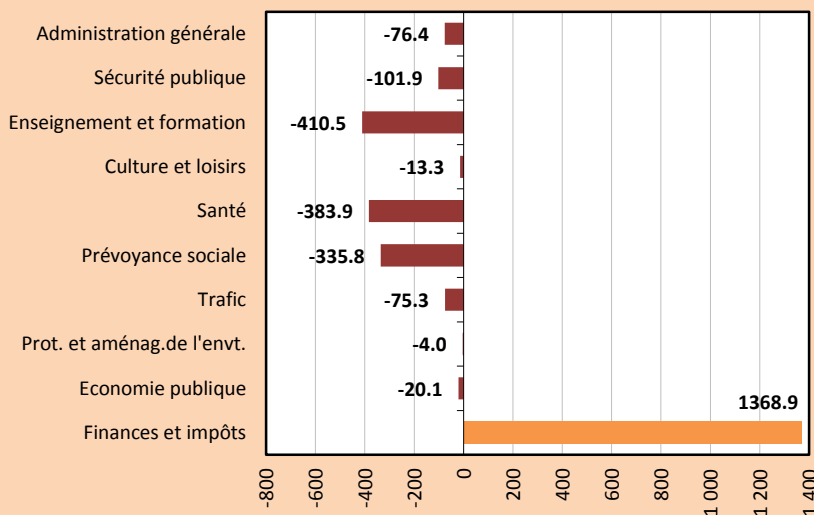
**Revenus de transferts** (part à des recettes sans affectation + dédommagements de collectivités + subventions acquises + subventions à redistribuer)

Les prélèvements aux financements spéciaux ainsi que les imputations internes (qui représentent 6,1% du total des revenus en 2017) ne sont pas intégrés au graphique afin d'en améliorer la lisibilité.

La forte progression des revenus de transferts en 2005 est due à la recette extraordinaire de 426 millions liée à la vente d'or par la BNS.



**Compte de fonctionnement 2017 selon la classification fonctionnelle en millions de francs**



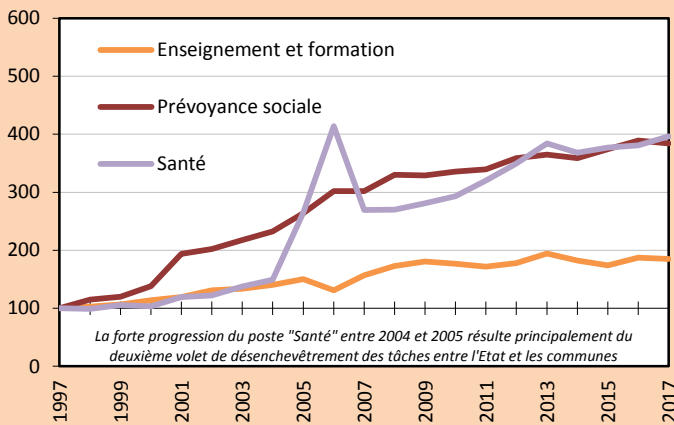
La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de fonctionnement regroupe les flux financiers en fonction des missions dévolues à la collectivité publique. En Suisse, les collectivités publiques cantonales (et communales) distinguent habituellement dix groupes de tâches. A chaque rubrique budgétaire de la classification par nature (charges de personnel, biens services et marchandises, subventions, etc.) va donc correspondre un domaine fonctionnel bien précis.

Avec 410 millions de francs de dépenses nettes (prise en compte des charges auxquelles on soustrait les revenus), le domaine "enseignement et formation" représente le montant le plus important en 2017. Suivent ensuite la santé avec 384 millions et la prévoyance sociale avec 336 millions de francs.

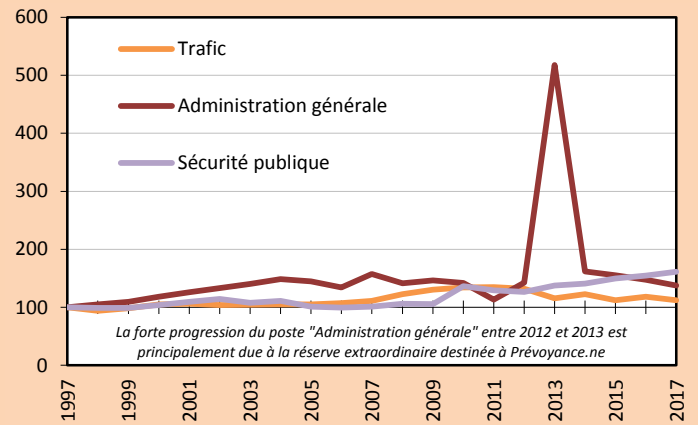
**Indice des postes selon la classification fonctionnelle (base 1997=100)**

Les trois domaines "Enseignement et formation", "Santé" et "Prévoyance sociale" représentent près des trois quarts des charges nettes totales de l'Etat. Les revenus qui sont attribués au groupe "Finances et impôts" sont par conséquent principalement affectés au financement de ces tâches. Les écarts d'une année à l'autre doivent être interprétés avec prudence étant donné que les montants utilisés pour calculer les indices tiennent compte des opérations ponctuelles de clôture comme les mouvements avec les financements spéciaux (création et dissolution de réserves et provisions, attributions et prélèvements à la fortune des fonds). Sans épurations de ces incidences les comparaisons sont parfois délicates.

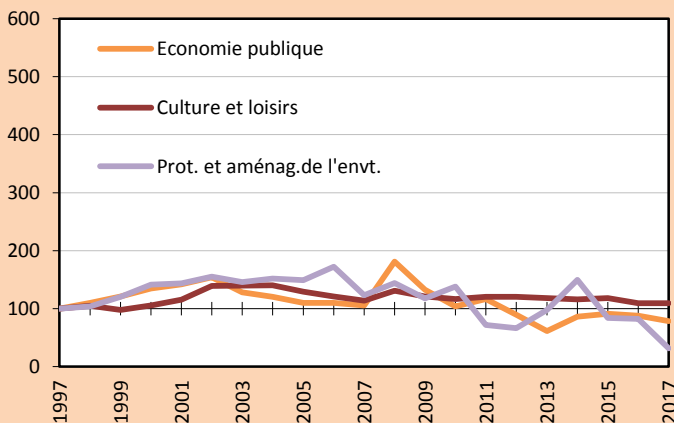
**Indice des postes "enseignement et formation", "prévoyance sociale" et "santé"**



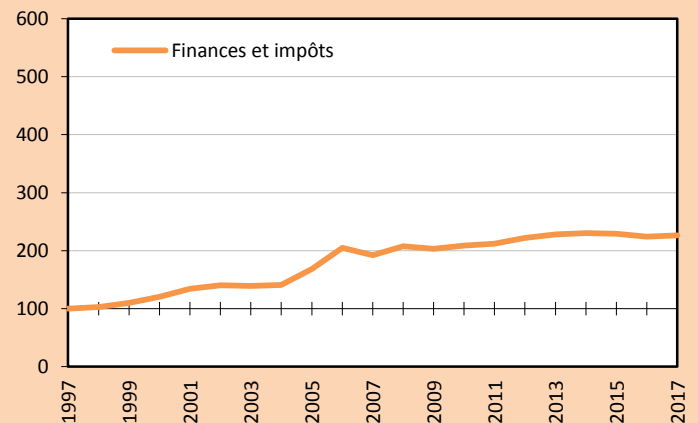
**Indice des postes "trafic", "administration générale" et "sécurité publique"**



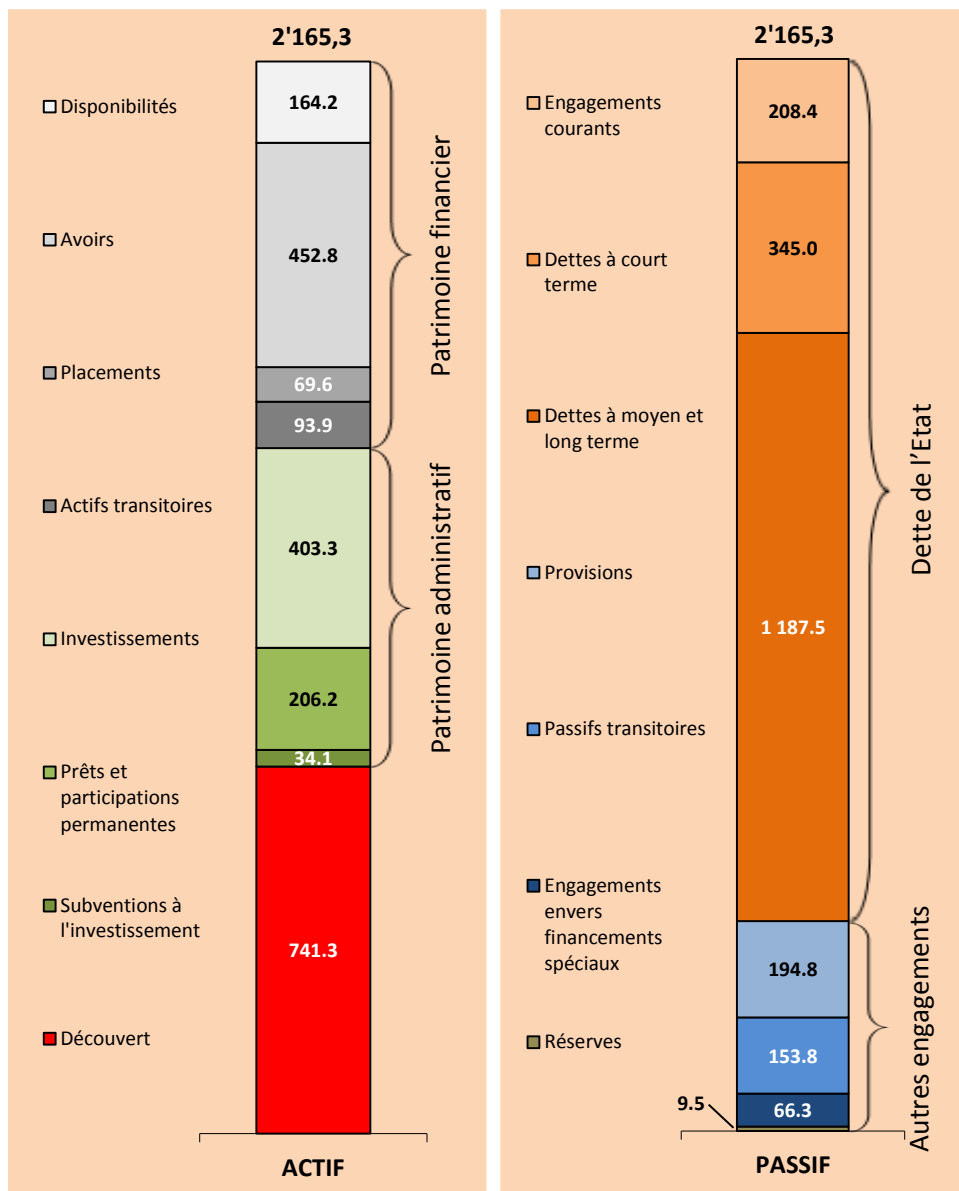
**Indice des postes "économie publique", "culture et loisirs" et "protection et aménagement de l'environnement"**



**Indice du poste "finances et impôts"**



Bilan 2017 en millions de francs

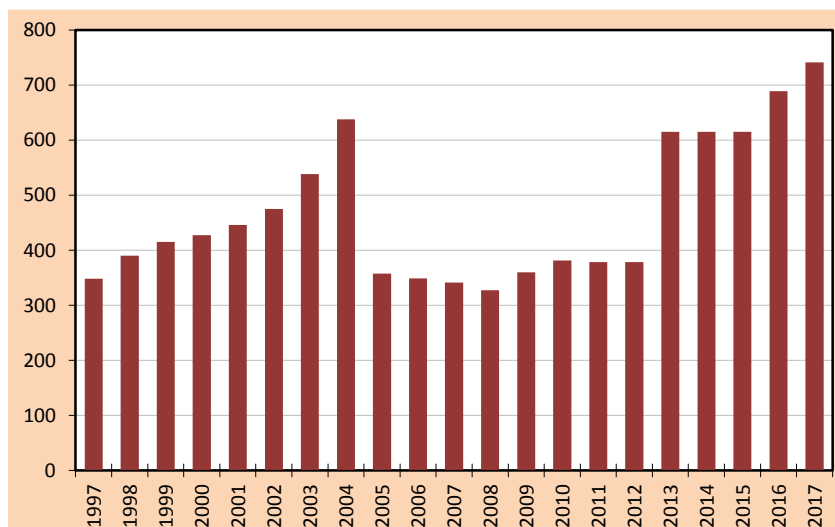


Les engagements figurant au passif du bilan (y compris financements spéciaux et réserves) s'élèvent à 2'165 millions de francs à fin 2017.

Les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif sont de 1'424 millions de francs.

La différence aboutit donc à un découvert de 741 millions de francs.

Découvert en millions de francs

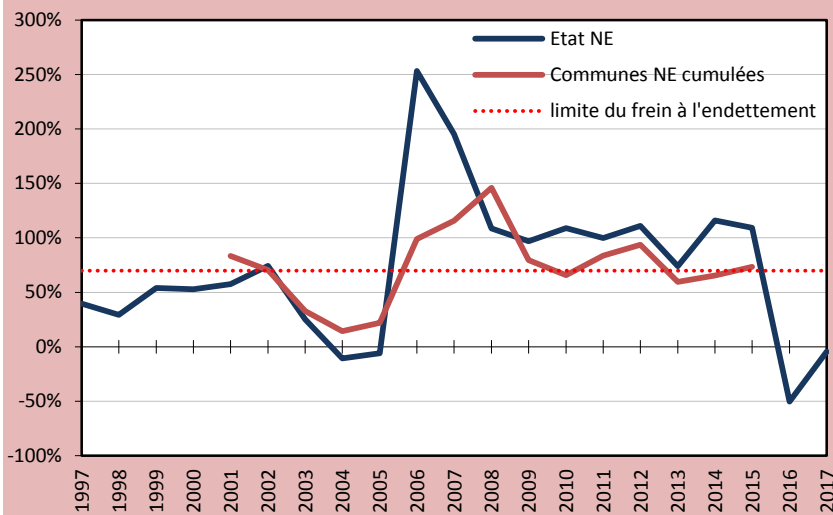


Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif).

En 2017, le découvert est de 741 millions de francs, soit un montant supérieur à l'année dernière (689 millions). La variation entre 2016 et 2017 s'explique par le déficit de 52 millions du compte de fonctionnement. Ce montant de 741 millions représente 34% du total du bilan, ce qui reste considérablement élevé.

L'augmentation entre 2012 et 2013 provient du déficit de 236 millions du compte de fonctionnement après prise en compte des provisions pour prévoyance.ne. La diminution entre 2004 et 2005 est la conséquence du versement extraordinaire réalisé par la BNS et qui a permis au canton de procéder à un amortissement du découvert.

**Degré d'autofinancement en pourcent**



En préambule précisons que, pour des raisons de comparabilité, le calcul des indicateurs ne tient pas compte des opérations extraordinaires de 2005 (Or BNS), 2006 (principe d'échéance) et 2013 (provisions prévoyance.ne), au contraire des données financières présentées dans la première partie de la fiche.

Le degré d'autofinancement indique la part des investissements nets qui est autofinancée. Autrement dit, c'est la part qui est financée (en plus des charges courantes du compte de fonctionnement) avec les ressources propres dégagées par la collectivité publique, sans que celle-ci ne doive recourir à l'emprunt.

Après 2016, cet indicateur est une nouvelle fois négatif en 2017 (-4,6%). C'est donc la deuxième fois depuis l'introduction du mécanisme du frein à l'endettement en 2006 que ce ratio ne respecte pas la limite minimum de 70%. Des valeurs négatives avaient déjà été constatées en 2004 et 2005. Cette situation demeure très inquiétante et signifie que l'État a dû emprunter pour assurer le financement d'une partie des charges du compte de fonctionnement.

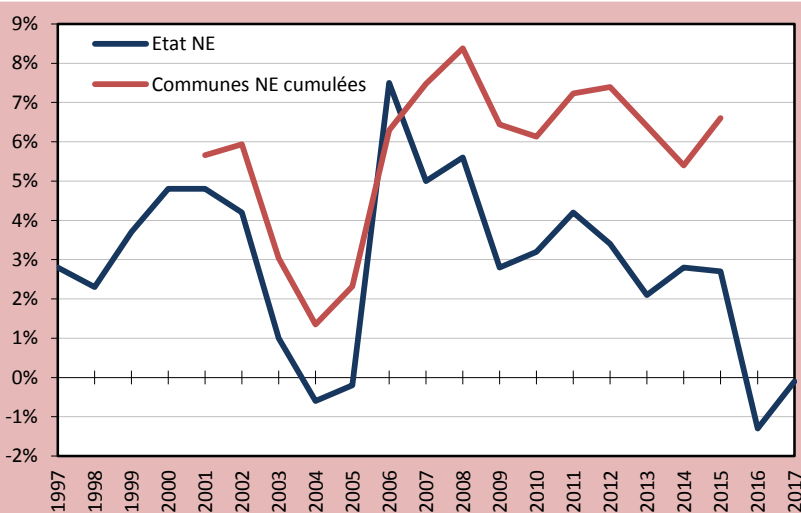
**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{investissements nets}} \times 100$$

Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]  
Investissements nets : dépenses – recettes d'investissements

Les références ci-dessus correspondent aux rubriques du plan comptable harmonisé (MCH1)

**Capacité d'autofinancement en pourcent**



Cet indicateur exprime dans quelle mesure la collectivité publique peut investir en fonction de sa capacité financière. Autrement dit, il montre quelle est la part des recettes structurelles de fonctionnement disponible pour financer des investissements. Pour faire le lien avec l'indicateur précédent, on peut dire que la capacité d'autofinancement indique le potentiel d'investissement et le degré d'autofinancement ce que la collectivité publique utilise de ce potentiel.

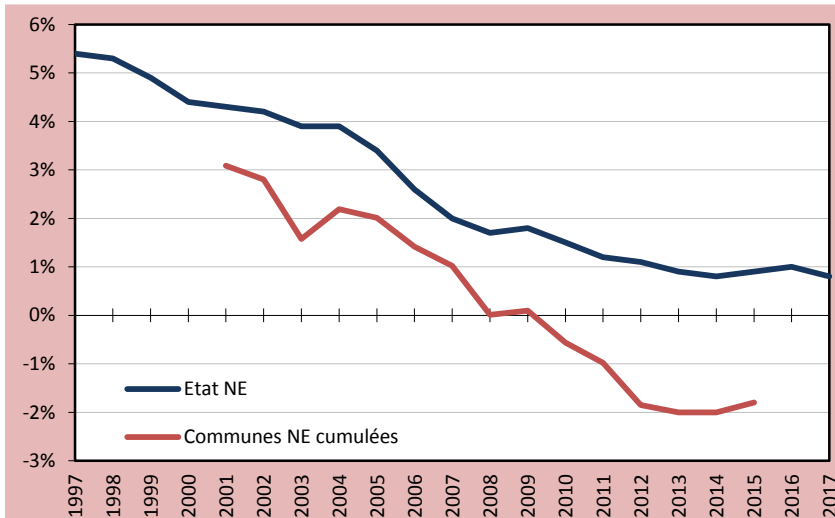
De façon similaire au degré d'autofinancement, ce ratio est négatif en 2016 (-1,3%) et en 2017 (-0,1%) alors qu'il ne l'avait plus été depuis 2005.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{autofinancement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Autofinancement : [33 sans 330] + [4] - [3]  
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

**Quotité des intérêts en pourcent**



La quotité des intérêts indique l'importance relative de l'endettement de la collectivité publique en exprimant la part des revenus que la collectivité consacre au paiement des intérêts nets. Par exemple, si la quotité des intérêts est de 3%, cela signifie que 3% des revenus (déterminants) encaissés par la collectivité publique sont utilisés pour financer les intérêts résultant principalement des emprunts conclus sur les marchés financiers (déduction faite des intérêts que la collectivité publique reçoit au titre des placements du patrimoine financier).

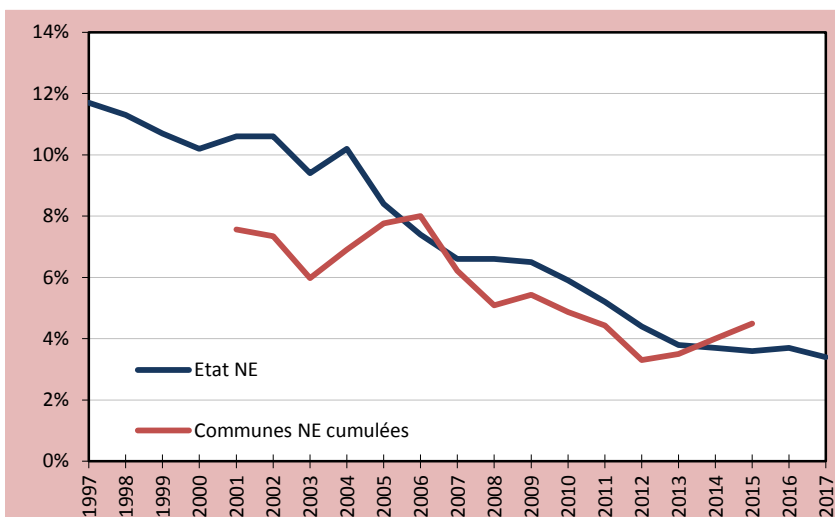
En 2017 cet indicateur atteint 0,8% pour l'État, soit un niveau légèrement inférieur à l'année dernière (1,0%). On constate que ce ratio a fortement diminué au cours des dernières années.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]  
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

**Quotité de la charge financière en pourcent**



L'explication de la quotité de la charge financière est somme toute assez similaire à la quotité des intérêts, la différence étant la prise en compte des amortissements relevant du patrimoine administratif en plus des intérêts nets. L'indicateur exprime par conséquent la part des revenus (déterminants) nécessaires au financement de ces charges financières.

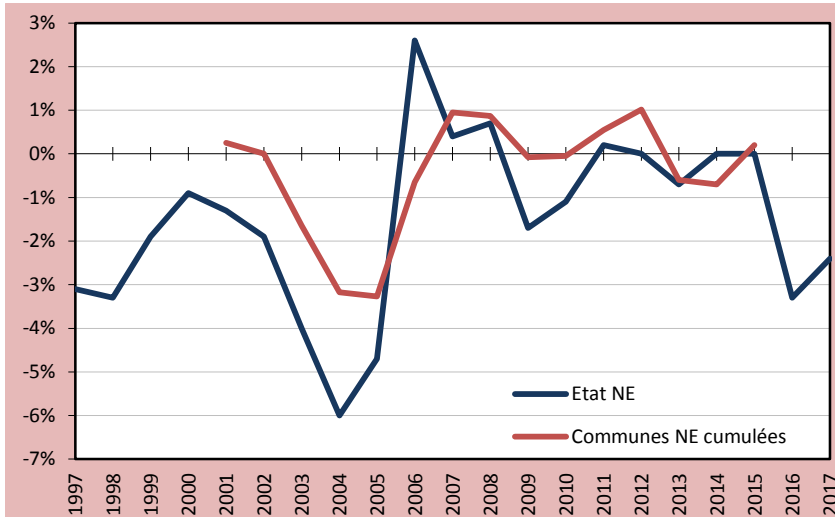
En 2017, cet indicateur équivaut à 3,4% pour l'État (3,7% en 2016).

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{amort. patr. adm. + intérêts nets}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Amortissements du patrimoine administratif : [331]  
Intérêts nets : [32] - [420] - [421] - [422] - [423]  
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

**Degré de couverture des charges en pourcent**



Le degré de couverture des charges met en évidence un équilibre (ratio nul), un déficit (ratio négatif) ou un bénéfice (ratio positif) du compte de fonctionnement. Il permet en outre d'apprécier l'importance relative du déséquilibre. Plus le pourcentage est élevé, plus le déséquilibre est important. Ainsi, si le degré de couverture des charges est égal à -2%, cela signifie que l'excédent de charges représente 2% des charges totales. Un ratio positif caractérise une situation bénéficiaire du compte de fonctionnement.

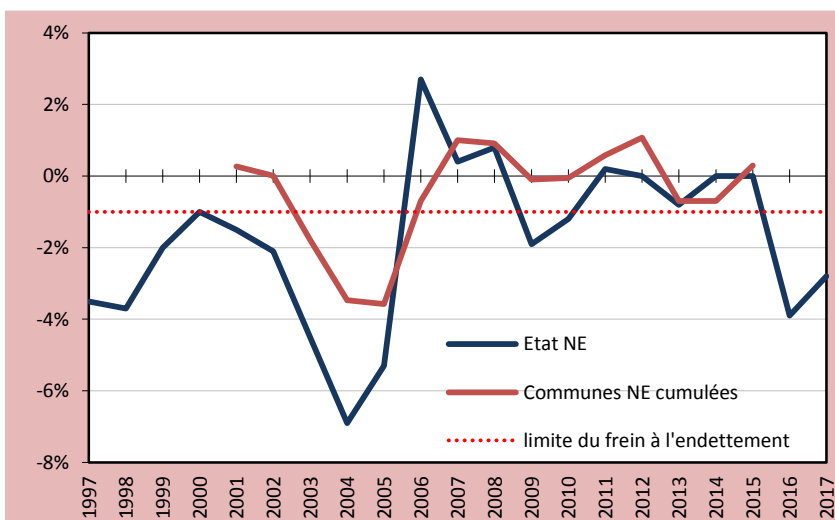
En 2017, cet indicateur est à nouveau négatif (-2,4%) et traduit donc une situation déficitaire du compte de fonctionnement. Il était de -3,3% en 2016 et de 0,0% en 2015 (situation d'équilibre).

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{total des charges}} \times 100$$

Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]  
Total des charges : [3]

**Degré de couverture des revenus déterminants en pourcent**



Comme pour l'indicateur précédent, le degré de couverture des revenus déterminants permet d'apprécier la situation plus ou moins équilibrée du compte de fonctionnement. Au lieu de rapporter le résultat aux charges, on compare celui-ci aux revenus (sans les subventions à redistribuer et les imputations internes). Plus le pourcentage est élevé et plus le déséquilibre résultant du compte de fonctionnement est important.

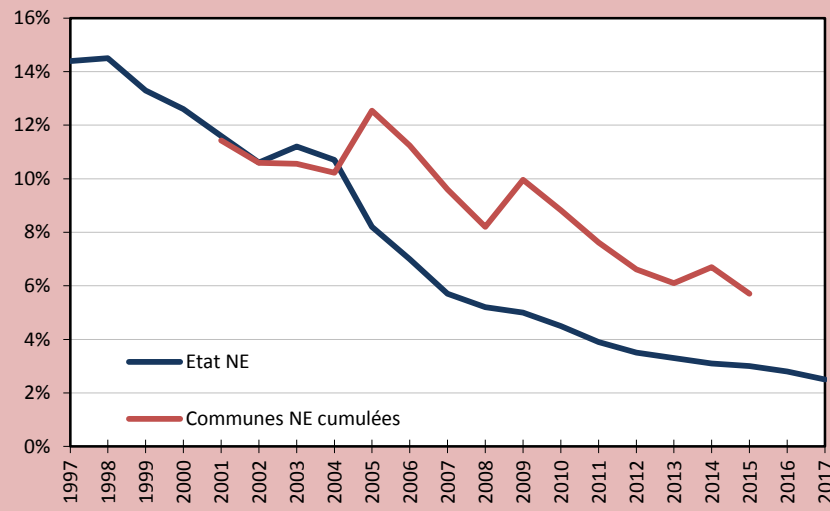
En 2017, le déficit du compte de fonctionnement de l'État représente 2,8% des revenus déterminants. Or, selon les critères du frein à l'endettement, ce pourcentage ne devrait pas aller en dessous de -1% (-2% entre 2006 et 2015 selon ancienne législation). A l'instar du ratio du degré d'autofinancement, c'est également la deuxième fois depuis l'introduction du mécanisme en 2006 que cette limite n'est pas respectée.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{résultat du compte de fonctionnement}}{\text{revenus déterminants}} \times 100$$

Résultat du compte de fonctionnement : [4] - [3]  
Revenus déterminants : [4] - [47] - [49]

**Poids des intérêts passifs en pourcent**



Cet indicateur correspond aux intérêts passifs exprimés en pourcent des recettes fiscales directes. La totalité des intérêts passifs est prise en considération. S'agissant des recettes fiscales directes, on considère les impôts sur le revenu et la fortune versés par les personnes physiques (y compris l'impôt à la source et l'impôt concernant les frontaliers) ainsi que les impôts sur le bénéfice et le capital des sociétés.

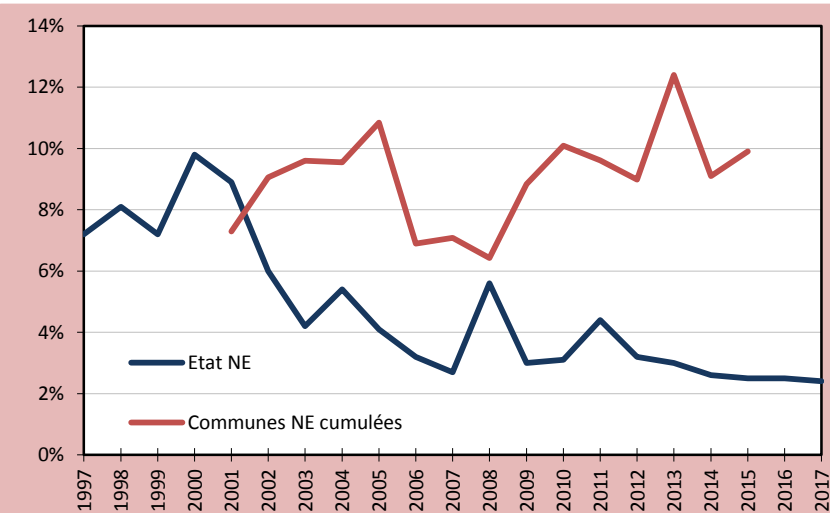
En 2017, cet indicateur atteint 2,5% pour l'État (2,8% en 2016), ce qui constitue la proportion la plus faible de ces vingt dernières années. Cette évolution au gré des années découle à la fois de la diminution progressive des intérêts passifs et de l'augmentation des recettes fiscales directes, à l'image de la variation entre 2016 et 2017 (PP -6,7 millions / PM +20,8 millions).

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{intérêts passifs}}{\text{recettes fiscales directes}} \times 100$$

Intérêts passifs : [32]  
Recettes fiscales directes : [400] + [401]

**Effort d'investissement en pourcent**



L'indicateur mesure l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique. Il renseigne sur l'ambition de la politique d'investissement. Plus l'indicateur est élevé, plus la collectivité publique investit dans l'acquisition ou la réalisation de biens durables. En deçà du volume idéal, la collectivité publique sous-investit. Au-delà du volume idéal, la collectivité publique sur-investit, ce qui peut caractériser un effort de rattrapage en réponse à un retard d'investissement ou une politique volontariste d'investissement.

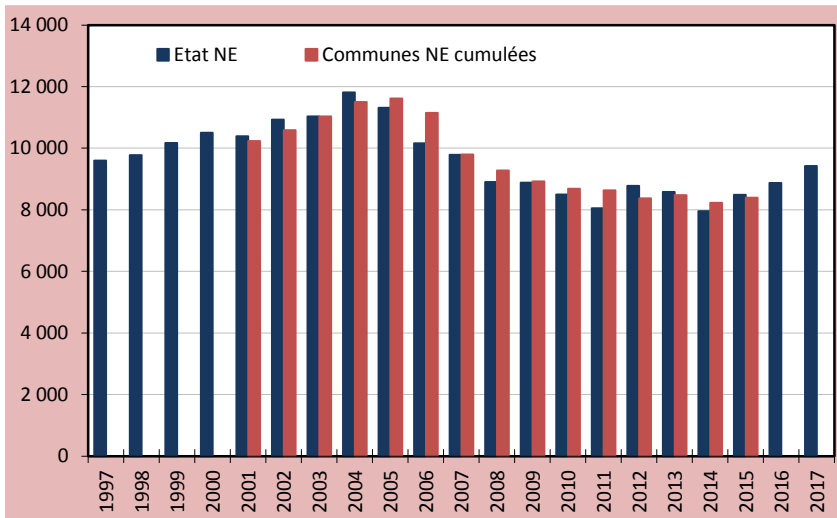
En 2017, cet indicateur se chiffre à 2,4% (2,5% en 2016 et 2015). Ces résultats traduisent une certaine stagnation au niveau des investissements consentis par l'État ces dernières années. On est loin des niveaux de la fin des années 1990 et du début des années 2000, ce qui tend à démontrer que le renouvellement et la modernisation du patrimoine n'est actuellement pas suffisant.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{investissements nets}}{\text{dépenses courantes}} \times 100$$

Investissements nets : Dépenses – recettes d'investissements  
Dépenses courantes : [3] - [33 sans 330] - [37] - [38] - [39]

Dettes par habitant en francs par habitant



Cet indicateur correspond à la dette de la collectivité publique exprimée en francs par habitant. Le nombre d'habitants pris en considération (177'862 hab. pour 2017) est celui du recensement cantonal au 31 décembre de l'année de référence. La dette est retenue dans son sens large (1,68 milliard).

En 2017, cet indicateur se chiffre à 9'421 francs par habitant pour l'État (8'876 francs en 2016). L'augmentation de la dette découle sur une hausse de ce ratio. La dette par habitant est plus élevée à Neuchâtel que dans la plupart des autres cantons. Selon les informations les plus récentes de l'AFF (rapport statistique financière 2015 de la Suisse publié à fin 2017), la moyenne des cantons est de 7'552 francs par habitant et la médiane de 4'577 francs.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette au sens large}}{\text{nombre d'habitants}}$$

$$\text{Dette consolidée (passif du bilan)} : [20] + [21] + [22] + [23]$$

$$\text{Nombre d'habitants} : \text{selon recensement cantonal du 31.12}$$

La situation des communes

Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 31 communes neuchâtelaises sur:

[www.ne.ch/stat](http://www.ne.ch/stat)